



**AVIS PUBLIC  
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE  
POUR LA DEUXIÈME ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL  
2021, 2022 ET 2023**

AVIS est par la présente donné que conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Nominique, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour son deuxième exercice financier, a été déposé le 23 août 2021 au bureau municipal.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures régulières d'ouverture ou être consulté sur les services en ligne de la MRC d'Antoine-Labelle à l'adresse suivante : <http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/services-en-ligne>.

De plus, toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée aux endroits suivants ou y être envoyée par courrier recommandé :

Siège social de la M.R.C. Antoine-Labelle  
Édifice Émile-Lauzon  
425, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6

Point de services de Rivière-Rouge  
Édifice Félix-Gabriel-Marchand  
259, rue de l'Annonciation, bureau 201, Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux endroits ci-dessus indiqués;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 489 de la M.R.C. Antoine-Labelle et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Nominique, le 13 septembre 2021.

\_\_\_\_\_  
François St-Amour, ing.  
Directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, François St-Amour, directeur général de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 13 septembre 2021, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce treizième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-et-un (13 septembre 2021).